

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347

Aux personnes intéressées relativement au RÈGLEMENT n°347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 266 ET LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 268, la soussignée donne avis public de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 11 mai 2022, le premier projet de règlement n° 347.

Cette modification réglementaire vise à :

- Modifier la hauteur, le type d'entreposage permis et les distances minimales des lignes à respecter pour les bâtiments principaux et accessoires se trouvant dans la zone *Industrielle Ib* ;
- Modifier les limites de la zone *Résidentielle Ra.2*, *Résidentielle Rb.9* et *Industrielle Ia.3* afin de les inclure en partie à l'intérieur de la zone *Industrielle Ib.1* ;
- Modifier les limites de la zone *Agricole Aa.4* afin de l'inclure en partie à l'intérieur de la zone *Villégiature Va.3* ainsi que celles de la zone *Commerces de vente et services CbM.1* en l'intégrant en partie à l'intérieur de la zone *Villégiature Va.20* ;
- Modifier les usages *résidentiels* à l'intérieur de la zone *Résidentielle Rc.3* et de la zone *Commerciale de ventes et services CcM.5* ;
- Ajouter des usages *Commerces de ventes et services* à l'intérieur des zones *Publiques et institutionnelles Pa.6* et *Pb.4* ;
- Modifier les restrictions qui s'appliquent quant à l'entreposage extérieur pour les zones *Industrielles* ;
- Modifier les usages permis à l'intérieur de la zone *Résidentielle Rd.5* ;
- Créer la zone *Résidentielle Rd.6* à partir d'une section de la zone *Publique et institutionnel Pa.4* et agrandir la zone *Résidentielle RdP.6* en y intégrant une partie de la zone de type *Publique et institutionnelle Pa.4* ;
- Agrandir la zone *Publique institutionnelle Pa.7* en y intégrant une partie de la zone *Agricole Aa.6* et d'agrandir la zone *Commerces de ventes et services CbMP.1* en y intégrant une partie de la zone *Publique et institutionnelle Pa.4* ;
- Modifier les usages permis à l'intérieur de la zone *Commerciale de vente et services CcM.5* ;
- Modifier les normes d'implantation pour les bâtiments accessoires qui se trouvent sur un lot bordé par le Fleuve Saint-Laurent ;

- Assujettir certaines zones résidentielles aux normes de bâtiments accessoires relativement aux terrains transversaux ;
- Ajouter des dispositions spécifiques relativement à la coupe d'un arbre sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;
- Modifier les dispositions concernant les dimensions non conformes d'un terrain existant avant l'entrée en vigueur du *Règlement de lotissement n°266* ;
- Ajouter la zone Ra.5 à l'intérieur du domaine d'application pour la zone *Milieu champêtre* du *Règlement sur les PIIA n°268*.

Ledit projet de règlement vise particulièrement les zones Aa.4, Aa.6, CbM.1, CbMP.1, CcM.5, Ia.3, Ib.1, Pa.4, Pa.6, Pa.7, Pb.4, Ra.2, Ra.5, Rb.9, Rc.3, Rd.5, Rd.6, RdP.6, Va.3, et Va.20 ainsi que le reste du territoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le JEUDI 30 JUIN 2022 à compter de 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 24, boulevard Blais Est à Berthier-sur-Mer, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter et fera l'objet d'un avis public subséquent à cet effet.

Le projet de règlement ainsi que l'illustration des zones mentionnées plus haut peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité au www.berthiersurmer.ca/municipalite/reglements/ ou encore au bureau municipal sis au 66, rue Principale Est à Berthier-sur-Mer aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Toute information additionnelle peut être obtenue par courriel à l'adresse pobelanger@berthiersurmer.ca

Donné à Berthier-sur-Mer, ce 17 juin 2022

Signé : 
Marie Eve Lampron, Directrice générale et greffière-trésorier